

CERTIFICATION EN GESTION DURABLE  
D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE  
**CERTIFICATION CÉGEP VERT DU QUÉBEC**

DESCRIPTION DU PROGRAMME

2018-2019



# SOMMAIRE

MISE EN CONTEXTE .....	3
L'organisme.....	3
La certification.....	3
NIVEAUX DE CERTIFICATION.....	4
Certification de NIVEAU 1.....	4
Certification de NIVEAU 2.....	4
Certification de NIVEAU 3.....	5
Certification de NIVEAU EXCELLENCE.....	5
OBJECTIFS GÉNÉRAUX.....	6
L'intégration de l'éducation relative à l'environnement (ERE).....	6
La gestion durable en milieu collégial : gage d'un avenir viable.....	6
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	7
1. Former un comité d'action et de concertation en environnement (CACE).....	7
2. Rédiger (et adopter) une politique de développement durable.....	7
3. Recevoir des formations en éducation relative à l'environnement (ERE).....	7
4. Réaliser des activités de sensibilisation.....	7
5. Dresser un bilan environnemental initial.....	8
6. Élaborer, à partir du bilan environnemental, un plan d'action hiérarchisé et amorcer son application.....	8
7. Créer un fonds d'intervention en développement durable.....	8
8. Dresser un bilan annuel.....	8
9. Appliquer le principe d'amélioration continue.....	8
MENTIONS SPÉCIALES.....	9
COMITÉ AVISEUR.....	10
RECONNAISSANCE.....	10
ACCOMPAGNEMENT ET RESSOURCES.....	11
RÉSEAUTAGE.....	11
TARIFICATION.....	12
Adhésion de base.....	12
À la carte.....	12
Petits forfaits 5, 10 et 15.....	13
ÉTAPES À SUIVRE.....	14
1. Démontrer un intérêt.....	14
2. Acquitter les frais d'adhésion et d'inscription.....	14
3. Déposer un rapport d'activités.....	14
DATES IMPORTANTES.....	14
POUR NOUS JOINDRE.....	15
ANNEXE : Lettre d'engagement.....	16

# MISE EN CONTEXTE

## L'organisme

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENJEU est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole aux jeunes engagés afin qu'ils fassent connaître leurs préoccupations, leurs positions et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils puissent agir en tant qu'agents multiplicateurs dans leur milieu ;
- Informer et former les jeunes et les intervenants sur des enjeux environnementaux ;
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenants dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
- Assurer le rayonnement d'ENJEU dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'éducation relative à l'environnement ;
- Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENJEU touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport, l'énergie et le climat, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

## La certification

ENvironnement JEUnesse a mis sur pied en 2004 une certification environnementale spécifique aux milieux collégiaux public et privé. En 2011, le projet évolue pour devenir la première et unique certification de développement durable pour le milieu collégial au Québec.

Par le processus d'obtention de la certification, ENvironnement JEUnesse souhaite favoriser l'engagement et l'implication d'une population collégiale, tant étudiante que professionnelle, qui intègre l'éducation relative au développement durable et la gestion durable au sein de son institution. La certification reflète aussi la volonté de l'établissement, en collaboration avec ENvironnement JEUnesse, à contribuer à la formation de jeunes citoyens responsables et engagés, conscients des enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels et futurs.

Le programme s'inscrit dans une démarche à long terme. Chaque année, l'institution certifiée doit répondre à de nouveaux critères, évolutifs, pour conserver son statut.

# NIVEAUX DE CERTIFICATION

Le programme est divisé en quatre (4) niveaux de certification permettant d'implanter une gestion durable au rythme de l'établissement et dans une démarche à long terme. L'atteinte du niveau de certification excellence, reflétant l'amélioration continue en matière de gestion environnementale, est le point culminant de cette démarche institutionnelle évolutive. Le processus de certification offre un cadre structurant qui permet à terme d'améliorer vos pratiques de développement durable.

## Certification de NIVEAU 1

Elle signifie que l'établissement certifié a mis en place les bases d'une gestion environnementale et intègre certaines notions de l'éducation relative au développement durable.

L'institution a, à tout le moins :

- Fondé un comité d'action et de concertation en environnement (CACE) ;
- Rédigé (et adopté) une politique environnementale ou de développement durable pour le cégep ;
- Reçu au moins quatre formations en éducation au développement durable (EDD) \* ;
- Réalisé au moins quatre activités de sensibilisation sur des enjeux du développement durable au sein du cégep\*.

## Certification de NIVEAU 2

Elle signifie que l'établissement certifié, en plus de répondre aux critères de certification de niveau 1, applique une gestion environnementale et intègre certaines notions de l'éducation relative à l'environnement.

L'institution a, à tout le moins :

- Répondu aux critères de certification de niveau 1 ;
- Dressé un bilan environnemental (valide pour une durée de cinq [5] ans) ;
- Élaboré un plan d'action hiérarchisé (couvrant l'année en cours et minimalement l'année suivante) ;
- Amorcé l'application du plan d'action ;
- Reçu au moins cinq formations en EDD\* ;
- Réalisé au moins quatre activités de sensibilisation sur des enjeux du développement durable au sein du cégep\*.

---

\*Les activités de sensibilisation et de formation doivent être réalisées à l'intérieur de l'année scolaire en cours et être réparties sur l'ensemble de celle-ci. La présence d'un minimum de dix (10) étudiants ou de quatre employés est requise pour que les activités de formation soient valables. Au moins une activité de formation doit être offerte à l'ensemble de la communauté collégiale.

### Certification de NIVEAU 3

(NIVEAU MAXIMUM POUR UNE 1<sup>ère</sup> PARTICIPATION)

Elle signifie que l'établissement certifié, en plus de répondre aux critères de certification de niveaux 1 et 2, applique une gestion environnementale et intègre certaines notions de l'éducation relative au développement durable.

L'institution a, à tout le moins :

- Répondu aux critères de certification de niveaux 1 et 2 ;
- Créé un fonds d'intervention en développement durable ;
- Dressé un bilan annuel et appliqué le principe d'amélioration continue ;
- Reçu au moins cinq formations en EDD\* ;
- Réalisé au moins quatre activités de sensibilisation sur des enjeux du développement durable au sein du cégep\*.

### Certification de NIVEAU EXCELLENCE

Elle signifie que l'établissement certifié, en plus de répondre aux critères de certification de niveaux 1, 2 et 3, continue de dresser un bilan annuel et applique le principe d'amélioration continue en répondant à au moins deux (2) critères présentés à la section 9 des objectifs spécifiques.

Pour les années subséquentes, l'établissement qui souhaite se qualifier au niveau excellence doit répondre à un critère supplémentaire chaque année **en plus de contribuer à l'une des activités suivantes de la certification** :

- Soutenir la participation de ses étudiants au colloque annuel de l'organisme en développement durable ;
- Assister à un InterCACEs ou à un lac-à-l'épaule ;
- Participer au concours de recyclage de piles ;
- Être hôte d'un événement de l'organisme (InterCACEs, colloque annuel en développement durable, etc.) ;
- Participer aux projets communs du réseau *Cégep Vert du Québec* ;
- Agir comme mentor auprès d'un autre établissement du réseau *Cégep Vert du Québec*.

---

\*Les activités de sensibilisation et de formation doivent être réalisées à l'intérieur de l'année scolaire en cours et être réparties sur l'ensemble de celle-ci. La présence d'un minimum de dix (10) étudiants ou de quatre employés est requise pour que les activités de formation soient valables. Au moins une activité de formation doit être offerte à l'ensemble de la communauté collégiale (pas seulement une activité en classe).

# OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le programme Cégep Vert du Québec vise à intégrer au sein des établissements collégiaux l'éducation relative à l'environnement et la gestion durable.

## **L'intégration de l'éducation relative à l'environnement (ERE)**

L'intégration de l'éducation relative à l'environnement (ERE) est conçue comme un processus permanent par lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement (sphères sociale, économique et environnementale) et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs<sup>3</sup>. L'ERE est une composante incontournable de l'éducation globale, mais aussi de l'éducation à la citoyenneté. Son intégration au milieu collégial est à la base de la certification d'ENVironnement JEUnesse.

## **La gestion durable en milieu collégial : gage d'un avenir viable**

La gestion durable se définit comme une composante du système de gestion global d'un organisme. Elle inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, réaliser et maintenir la politique de développement durable d'un organisme.

En ce sens, il convient que les institutions scolaires développent un processus de gestion intégrant les composantes environnementales et sociales tout comme elles ont intégré, par exemple, la notion d'efficacité économique ou la santé-sécurité des travailleurs. Alors seulement, les structures de gestion durable seront considérées comme un investissement qui améliore la qualité de vie en milieu scolaire et qui protège les ressources et la santé des citoyens actuels tout en assurant un avenir viable aux générations futures.

---

<sup>3</sup> Inspiré de : [http://ecoroute.uqcn.qc.ca/educ/defin\\_ere.htm](http://ecoroute.uqcn.qc.ca/educ/defin_ere.htm)

# OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

## 1. Former un comité d'action et de concertation en environnement (CACE)

Le CACE est un comité consultatif à l'échelle de l'établissement. Il relève de la direction générale, du conseil d'établissement ou du conseil d'administration. Sa composition doit viser la représentativité et l'efficacité ; idéalement, le groupe ne comprend pas plus de dix personnes représentant la majorité des différents secteurs de l'institution scolaire, des étudiants à la direction en passant par les corps d'employés.

Le rôle du CACE, comme son nom l'indique, vise surtout la concertation et l'initiation d'actions concrètes, c'est-à-dire à faciliter la sélection et la mise en œuvre des actions selon un processus évolutif, tout en évitant le dédoublement de celles-ci.

## 2. Rédiger (et adopter) une politique de développement durable

La politique de développement durable est un engagement adopté par le conseil d'administration identifiant les principes que l'institution entend respecter afin que l'ensemble de ses activités favorise la protection de l'environnement, le bien-être des employés, des étudiants et des citoyens ainsi que la conservation des ressources. La politique de développement durable est à la base d'une gestion durable intégrée et assure la pérennité des initiatives environnementales. De plus, l'adoption d'une telle politique permet de rehausser ou de maintenir l'image de qualité de l'institution. Le CACE et cette politique sont à la base d'une structure solide de gestion durable en milieu scolaire.

## 3. Recevoir des formations en éducation relative à l'environnement (ERE)

Les formations en ERE sont dispensées aux membres du CACE, à des employés ou à toute la communauté collégiale. ENvironnement JEUnesse peut dispenser via son Service d'éducation environnementale certaines des formations nécessaires à l'obtention de la certification. ENvironnement JEUnesse reconnaît les formations (conférences, tables rondes, etc.) données par d'autres organismes ou intervenants experts en matière de développement durable.

Les activités de formation doivent être réalisées à l'intérieur de l'année scolaire et réparties sur toute sa durée. La présence d'un minimum de dix (10) étudiants ou de quatre (4) employés est requise pour que les activités de formation soient valides. Elles doivent également être tenues dans l'enceinte de l'institution.

## 4. Réaliser des activités de sensibilisation

La réalisation d'activités éducatives et de sensibilisation en développement durable, par les étudiants, laisse place à l'apprentissage transversal multidisciplinaire, tant sur le plan scolaire que parascolaire, pour permettre aux étudiants d'aujourd'hui de mieux comprendre certains enjeux du développement durable. Bien sûr, elles permettent aussi une sensibilisation et une diffusion d'information directes auprès de l'ensemble de la communauté collégiale. Ces activités peuvent prendre la forme d'un kiosque, d'une pièce de théâtre, de vente de produits ayant une incidence positive sur l'environnement, « d'intervention choc », etc.

Les activités de sensibilisation sont des activités récurrentes et doivent être réparties sur toute l'année scolaire.

*Les objectifs spécifiques suivants concernent le niveau 2 de la certification*

## **5. Dresser un bilan environnemental initial**

Avant d'élaborer un plan d'action pour l'institution, il est important d'avoir un portrait le plus fidèle possible de la situation environnementale actuelle, c'est le rôle du bilan environnemental. En plus de fournir une information ponctuelle sur la situation de l'institution, il permet de faciliter la prise de décisions subséquentes. Il devrait aussi permettre une meilleure hiérarchisation des actions et des objectifs de l'institution définis dans le plan d'action. C'est donc un outil très important, qui se doit d'être le plus complet possible. Dans le but de rendre compte des changements et du progrès de l'établissement en matière de gestion et d'éducation au développement durable, le bilan est valide pour une période de cinq (5) ans et devra, par conséquent, être réévalué au bout de cette période.

## **6. Élaborer, à partir du bilan environnemental, un plan d'action hiérarchisé et amorcer son application**

Une action durable se réalisera dans la mesure où une personne en est responsable et imputable ; des personnes sont affectées à la réalisation des tâches inhérentes ; et les installations et les équipements sont adéquats.

Éclairé par le bilan environnemental et une démarche de hiérarchisation des activités, le CACE propose des objectifs annuels mesurables qui concernent l'institution dans son ensemble.

*Les objectifs spécifiques suivants concernent le niveau 3 de la certification*

## **7. Créer un fonds d'intervention en développement durable**

Géré par le CACE, ce fonds financera certaines mesures bénéfiques du point de vue du développement durable. En plus des mesures de gestion durable rentables (collecte de fonds ou vente d'articles), le fonds peut être alimenté par diverses autres sources (contrats de service avec des concessionnaires, cotisation qui respecte le principe d'utilisateur-payeur, redevance sur les contenants non recyclables à la cafétéria, etc.).

## **8. Dresser un bilan annuel**

La garantie du succès d'un système de gestion durable est directement liée à la capacité de mesurer les progrès accomplis ainsi que les étapes qu'il reste à franchir. Le bilan annuel permet de vérifier l'atteinte ou non des objectifs fixés dans le plan d'action et d'apporter les correctifs nécessaires.

*Les objectifs spécifiques suivants concernent le niveau Excellence de la certification*

## **9. Appliquer le principe d'amélioration continue**

La mise en place d'un système de gestion durable ne signifie pas que tous les défis reliés aux principaux enjeux du développement durable seront relevés d'un seul coup. Il est alors nécessaire d'appliquer le principe d'amélioration continue : s'assurer qu'année après année la situation environnementale de l'institution s'améliorera, en fonction d'objectifs économiques, sociaux et administratifs établis par celle-ci. Afin de soutenir les institutions dans leur démarche d'amélioration continue, ENvironnement JEUnesse et son « comité aviseur » ont établi une liste de critères correspondant à des objectifs précis et atteignables.



# MENTIONS SPÉCIALES

Dans le cadre de la certification *Cégep Vert du Québec*, une mention spéciale est remise aux établissements s'étant le plus démarqués tout au long de l'année par des projets et événements touchant divers enjeux du développement durable.

## Modalités de participation

Tout établissement participant à la certification peut présenter un projet pour une mention spéciale, peu importe son niveau. Il lui suffit de présenter les informations suivantes :

- Inscrire le titre du projet présenté dans la case correspondant à la mention visée, dans le canevas de rapport d'activités ;
- Joindre une description du projet au rapport d'activités, incluant des photos ou des visuels ;
- Le projet doit avoir été réalisé dans l'année scolaire qui se termine (cela peut être la énième édition du projet, il faut seulement qu'elle ait eu lieu dans l'année) ;
- Un projet ayant déjà remporté une mention ne peut être présenté à nouveau pour la même mention, même s'il s'agit d'une nouvelle édition ;
- Le « comité avisé » *Cégep Vert du Québec* attribue les mentions spéciales après analyse. Il se réserve le droit de ne pas accorder de mention dans une ou plusieurs catégories en l'absence de dossier de qualité suffisante.

## Catégories

Les dix catégories dans lesquelles peuvent souscrire les institutions participantes sont les suivantes :

- Rayonnement dans le milieu ;
- Engagement social dans la communauté (engagement de l'établissement dans des projets et des partenariats à vocation sociale, au niveau municipal, régional, national ou international) ;
- Promotion du bénévolat (sur le campus et hors campus au niveau municipal, régional, national ou international) ;
- Saines habitudes de vie (nutrition, exercice physique, etc.) ;
- Bien-être de la communauté collégiale (service de garderie sur le site, équité salariale, consultation, horaires aménagés, service d'emploi, etc.) ;
- Efficacité énergétique (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Aménagement paysager durable (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Gestion durable de l'eau (infrastructures, sensibilisation, etc.) ;
- Gestion durable des matières résiduelles (infrastructures, sensibilisation, etc.).

# COMITÉ AVISEUR

L'attribution de la certification est faite à partir de l'évaluation du rapport d'activités déposé par l'institution candidate par les membres du comité aviseur de la certification. Le comité aviseur est formé de partenaires d'ENvironnement JEUnesse, d'experts en développement durable et de représentants du milieu. Le comité aviseur de la certification a un rôle clé dans l'octroi de la certification aux établissements collégiaux. Il a pour responsabilité d'analyser les candidatures et de recommander ou non la certification des cégeps et des collèges. Les membres du comité aviseur agissent également à titre d'ambassadeur de la certification Cégep Vert du Québec au sein de leur réseau.

# RECONNAISSANCE

## Remise des certificats

Un événement protocolaire de remise des certificats est organisé chaque année pour souligner les efforts soutenus des participants. Il s'agit également de l'occasion idéale pour les directions et les intervenants impliqués dans les projets de l'année de se rencontrer et d'échanger, mais aussi de rencontrer les divers partenaires de la certification. La remise des certificats en main propre par l'équipe d'ENvironnement JEUnesse, avec prise de photo officielle, est généralement suivie d'une présentation des bons coups, des mentions spéciales, du dévoilement des bourses et des dossiers à suivre pour la prochaine année scolaire.

## Mentions spéciales

Tout établissement participant à la certification peut présenter un projet pour une mention spéciale, peu importe son niveau. Cette mention apparaîtra sur le certificat officiel et sera publicisée lors de la remise de fin d'année. Pour ce faire, vous n'avez qu'à présenter un résumé (1 à 2 pages) du projet, incluant des photos ou des visuels.

## Bourses des partenaires

Les partenaires d'ENvironnement JEUnesse aiment contribuer à l'émergence et au soutien des actions des établissements membres de la certification, et ce, de différentes manières. L'une d'entre elles consiste en l'attribution de bourses qui peuvent varier de forme, cela en fonction du secteur d'activités au sein duquel le partenaire en question œuvre et des services qu'il peut rendre au réseau. Les modalités d'application et les règlements des concours sont élaborés conjointement avec ENvironnement JEUnesse et varient selon les partenariats.

Bourse « Dans le sac » : La bourse de 500 \$ vise à soutenir les projets menés par et pour les jeunes dans un objectif de réduction des déchets. Les établissements de tous niveaux sont éligibles et ont jusqu'au 31 octobre 2018 pour déposer une idée de projet en remplissant le formulaire en ligne, disponible sur le site web d'ENvironnement JEUnesse.

Bourses d'Appel à Recycler : Pour la troisième année consécutive, ENvironnement et Appel à Recycler organisent un concours de recyclage de piles. Pour l'année 2018-2019, un total de 18 bourses seront offertes aux établissements participants pour un total de 11 750 \$ en bourses. La participation au concours est reconnue pour l'obtention du niveau Excellence.

### Devenir hôte d'un événement

L'équipe de la certification aime travailler de concert avec les établissements pour l'organisation des événements de réseautage, dans le but premier de faire profiter l'hôte de cette expérience enrichissante, mais aussi pour lui donner une certaine visibilité dans le réseau et promouvoir des intervenants locaux (professeurs, organismes, etc.). Un des privilèges d'hôte consiste en la possibilité de proposer des thématiques et des idées d'intervenants sur des sujets qui l'interpellent particulièrement. Il s'agit d'une bonne opportunité de faire avancer les dossiers chauds ou de mobiliser les membres du CACE autour d'un projet.

## ACCOMPAGNEMENT ET RESSOURCES

Dès leur adhésion au programme Cégep Vert du Québec, les établissements bénéficient d'un soutien de la part de l'équipe d'ENVironnement JEUnesse ainsi que l'accès à des ressources, des outils et une communauté de pratique dynamique pour les accompagner :

- Trousse d'accompagnement ;
- Canevas d'outils de gestion durable adaptés aux établissements collégiaux ;
- Gabarit de rapport ;
- Service de mentorat ;
- Accès à des journées de formations et des webinaires ;
- Bulletin mensuel du réseau ;
- Groupe de communication privé intercollégial ;
- Outils de communication variés.

Les ressources sont accessibles dans la section réservée aux membres du réseau sur le site web d'ENVironnement JEUnesse.

## RÉSEAUTAGE

Les établissements membres du programme Cégep Vert du Québec poursuivent des buts communs en participant au programme de certification d'ENVironnement JEUnesse, mais leurs réalités sont toutes différentes. Pour répondre aux défis posés par les enjeux du développement durable, chaque établissement dispose d'outils et de références qui lui sont propres. Dans ce contexte, le réseautage et le partage d'expertise entre établissements deviennent un gage de succès.

Depuis les débuts du programme Cégep Vert du Québec, une communauté d'intervenants en environnement et développement durable s'est créée, regroupant différents acteurs clés œuvrant au sein des établissements. Ces professionnels possèdent un savoir spécifique et sont invités à échanger leurs bonnes pratiques, des conseils et les manières envisagées pour atteindre les objectifs fixés.

### Réunions entre les comités

Les InterCACEs sont des réunions de partage et de réseautage regroupant les intervenants des cégeps et collèges québécois. Au cours de ces journées, ils peuvent échanger leurs expériences entre pairs et bénéficier de formations et d'ateliers. Les rendez-vous sont communiqués en cours d'année par l'équipe d'ENVironnement JEUnesse aux établissements du réseau.

# TARIFICATION

## Adhésion de base

### Adhésion de base (920 \$<sup>4</sup>)

L'inscription à la certification *Cégep Vert du Québec* se fait sur une base annuelle et comprend plusieurs services :

- Une adhésion au réseau *Cégep Vert du Québec* ;
- Des outils de gestion durable adaptés au milieu collégial ;
- Une analyse professionnelle du rapport produit par l'établissement, avec des pistes de recommandation personnalisées ;
- L'émission d'un certificat de reconnaissance selon le niveau atteint ;
- La participation à un événement de remise de certification en début d'année scolaire ;
- La participation à deux (2) événements de réseautage par année, en formule InterCACEs et lac-à-l'épaule ;
- Une communauté collégiale active et engagée ;
- Un accès à des activités, des campagnes et à des projets communs dans les cégeps et les collèges (colloque annuel en développement durable, exposition itinérante, concours, etc.) ;
- Une invitation à participer aux consultations et aux audiences publiques sur des thèmes liés à l'éducation et au développement durable ;
- Une visibilité accrue au sein du réseau, dans les outils de communication d'ENVironnement JEUnesse et les médias.

Afin de bénéficier du programme d'accompagnement et de certification *Cégep Vert du Québec*, les établissements doivent être membre d'ENVironnement JEUnesse. L'adhésion pour les cégeps et les collèges coûte 100 \$ pour trois (3) ans.

## À la carte

Les items « À la carte » sont offerts sur une base volontaire aux établissements ayant adhéré à la certification *Cégep Vert du Québec*.

### Délégation au colloque annuel en développement durable (300<sup>5</sup> \$)

Inscription d'une délégation de cinq (5) étudiants au colloque annuel en développement durable d'ENVironnement JEUnesse

### Visite et participation à une rencontre (750<sup>5</sup> \$)

Visite d'une demi-journée à votre établissement et participation à une rencontre de votre comité étudiant, de votre CACE ou de votre direction, activité de représentation, intervention, etc.

---

<sup>4</sup> L'adhésion se fait par établissement. Si un établissement compte plus d'un campus, que ses politiques et mesures environnementales s'appliquent à tous les campus, que le bilan et le rapport d'activités couvrent l'ensemble des campus, on comptera une seule adhésion. Si un établissement compte plusieurs campus, mais que ceux-ci ont des politiques et des mesures différentes, des comités différents et plusieurs rapports d'activités, chaque campus représentera une adhésion distincte. Enfin, si un seul campus d'un établissement qui compte plusieurs campus souhaite rejoindre le réseau *Cégep Vert du Québec*, le campus peut s'inscrire à titre individuel sans que ces activités doivent être offertes à l'ensemble des campus de l'établissement. Dans ce cas, seul le campus ayant adhéré à *Cégep Vert du Québec* pourra se voir décerner une certification.

<sup>5</sup> Frais de transport en sus.

### Offre de formation (1 000 \$<sup>5</sup>)

Offre de trois (3) activités de formation de 45 à 75 minutes chacune, dédiées aux étudiants, au personnel ou à la direction.

### **Petits forfaits 5, 10 et 15**

Les « Petits forfaits 5, 10 et 15 » sont offerts sur une base volontaire aux établissements ayant adhéré à la certification *Cégep Vert du Québec*.

Avec les forfaits 5, 10 et 15, bénéficiez d'une expertise unique en gestion durable et qui répond à vos besoins. Nos services-conseils comprennent, entre autres, un accompagnement dans la recherche de financement, un appui et des conseils à la mobilisation dans votre établissement, un soutien à l'élaboration d'un Plan quinquennal de gestion durable.

#### Forfait 5 (375 \$)

Banque de cinq (5) heures de services-conseils.

#### Forfait 10 (750 \$)

Banque de dix (10) heures de services-conseils.

#### Forfait 15 (1 125 \$)

Banque de quinze (15) heures de services-conseils.

---

<sup>5</sup> Frais de transport en sus.

# ÉTAPES À SUIVRE

## 1. Démontrer un intérêt

Toute institution d'enseignement collégial intéressée à participer au programme Cégep vert du Québec doit présenter une lettre d'engagement mentionnant le niveau souhaité ainsi que les critères requis pour atteindre ce niveau.

## 2. Acquitter les frais d'adhésion et d'inscription

Pour participer au programme, l'établissement doit devenir membre d'ENvironnement JEUnesse pour une durée de trois ans. Le montant d'adhésion collective pour trois ans est de 100 \$. Une fois membre, en plus d'avoir accès au réseau d'ENvironnement JEUnesse, l'établissement recevra le bulletin L'ENJEU... LIEN et bénéficiera de rabais sur les événements et outils d'ENvironnement JEUnesse.

L'établissement doit aussi acquitter les frais d'adhésion annuels de 920 \$. Ce montant couvre, entre autres, les frais liés à la gestion de la certification, les coûts d'impression du certificat et l'utilisation des logos. Pour tous les services compris, consulter la section TARIFICATION.

L'inscription sera validée suite à la réception du paiement.

## 3. Déposer un rapport d'activités

Pour obtenir la certification Cégep Vert du Québec, l'établissement doit déposer avant la date limite de dépôt un rapport d'activités suivant un gabarit en format Word. Le niveau atteint sera ensuite évalué grâce à une grille d'analyse par le comité aviseur au regard du dossier de candidature déposé.

Il est à noter qu'aucun dossier ne sera évalué si l'institution ne s'est pas acquittée des frais d'inscription avant la date limite ou si le rapport d'activités n'a pas été déposé dans le format requis (un gabarit Word est fourni).

# DATES IMPORTANTES

6 septembre 2018

Cérémonie de remise des certificats

19 au 21 octobre 2018

Colloque annuel en développement durable au Cégep de Sainte-Foy

16 novembre 2018

Date limite pour l'inscription au programme *Cégep Vert du Québec*

31 mai 2019

Date limite du dépôt du rapport d'activités pour évaluation par le comité aviseur

Rapport d'activité

La période couverte par le rapport d'activités est du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019.

# POUR NOUS JOINDRE

## **ENvironnement JEUnesse**

### Par la poste

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340  
Montréal, (Québec) H2X 3V4

### Par téléphone

514-252-3016  
1-866-377-3016

### Par courriel

[infoenjeu@enjeu.qc.ca](mailto:infoenjeu@enjeu.qc.ca)

### En ligne

[www.enjeu.qc.ca](http://www.enjeu.qc.ca)  
[www.facebook.com/environnement.jeunesse](https://www.facebook.com/environnement.jeunesse)  
[www.twitter.com/ENJEUquebec](https://www.twitter.com/ENJEUquebec)

# ANNEXE : Lettre d'engagement

[Votre en-tête et logo]

Catherine Gauthier  
Directrice générale  
ENvironnement JEUnesse  
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340  
Montréal, (Québec) H2X 3V4

[Ville], le [jour] [mois] 2018

**Objet : Lettre d'engagement pour le niveau [préciser le niveau ciblé] de la certification Cégep Vert du Québec pour l'année scolaire 2018-2019**

Madame,

Par la présente [nom de l'établissement] s'engage à participer à la certification Cégep Vert du Québec d'ENvironnement JEUnesse. Pour l'année scolaire 2017-2018, notre établissement vise l'atteinte du niveau [préciser le niveau ciblé]. Pour ce faire [nom de l'établissement] déploiera des efforts en vue de :

- Mettre sur pied un comité d'action et de concertation en environnement (CACE) ;
- Élaborer une politique de développement durable spécifique au cégep ;
- Recevoir au moins quatre (4) formations relatives aux enjeux du développement durable ;
- Et réaliser au moins quatre (4) activités de sensibilisation relatives aux enjeux du développement durable au sein de l'établissement.

[Vous pouvez ici détailler votre engagement ou les efforts que vous déploierez afin d'atteindre votre objectif. Astuce : vous pouvez ici reprendre les exigences du niveau ciblé détaillées aux pages 4 et 5.]

L'obtention du niveau [préciser le niveau ciblé] de la certification Cégep Vert du Québec permettra de reconnaître l'engagement et les réalisations de [nom de l'établissement] en matière de développement durable. Ces réalisations s'inscrivent également dans l'atteinte des objectifs de notre mission éducative, tout en contribuant à un avenir viable.

Ci-joint, vous trouverez un paiement au montant de [920 \$ pour les membres/1 020 \$ pour les non membres] afin de procéder à l'inscription du [nom de l'établissement] à la certification Cégep Vert du Québec pour l'année 2018-2019.

[Votre formule de salutation]

[Signature]

[Nom], [Titre ou fonction]

[Nom de l'établissement]





 Environnement  
Jeunesse

CERTIFICATION  
cégep VERT